

# La zfu franchement en colère

Créé le 13.05.09 à 07h27 | Mis à jour le 13.05.09 à 07h27 | 0

|

## La petite histoire va lui coûter 65 000 euros de pertes cette année

## La petite histoire va lui coûter 65 000 euros de pertes cette année

, 85 000 l'an prochain. Pour Dominique Turpin, gérant de la société ST Informatique, implantée à Bellefontaine, les conséquences du décret du 10 mars sont loin d'être négligeables. Ce texte modifie en effet les conditions d'exonération de cotisations sociales pour les entreprises de la zone franche urbaine (ZFU). Il a donc saisi lundi le Conseil d'Etat, demandant l'abrogation pure et simple dudit décret. « Toutes les entreprises de la ZFU dont les salariés touchent 1,4 fois le SMIC ou plus, comme nous, sont concernées. En 2008, l'exonération pour un salarié était de 519 euros par mois, cette année elle n'est plus que de 185 euros », détaille ce patron de 18 personnes.

Installé sur la zone depuis 2005, Dominique Turpin y voit « une rupture du contrat moral entre l'Etat et les entreprises ». « Lorsqu'elles se sont implantées, on leur a indiqué qu'elles bénéficieraient d'une exonération de charges sur les cinq premières années et d'un coup on change les règles. Une loi ne peut pas avoir un effet rétroactif », dénonce son avocat Christophe Lèguevaques, qui espère que son action fera boule de neige dans les 79 zones franches de France. Il peut déjà compter sur le soutien de la ville. « Je ne pense pas qu'il y ait un départ massif d'entreprises, mais cela va déstabiliser celles qui ont fait l'effort d'embaucher des personnes de cette zone », note Thierry Cotelle, adjoint au maire chargé de la ZFU, qui comptait en fin d'année dernière 2 642 établissements, regroupant 9 464 salariés dont 1 074 recrutés en 2008. W

**Béatrice Colin**